



Succession de biens aux héritiers

Par **victalie**, le **22/09/2008** à **02:14**

Bonjour,
Mon beau-père est décédé depuis peu et ma belle-mère est partie au Portugal pour régler les papiers pour la succession.
Depuis, elle demande à ses enfants une photocopie de leur carte d'identité ! Lors d'un décès d'un parent vivant en France, comment se passent les démarches administratives au Portugal pour la succession (il y a un bien immobilier) ? et pourquoi ma belle-mère a-t-elle besoin des papiers des enfants alors que c'est son mari qui est décédé ?
MERCI DE ME REPENDRE.

Par **Visiteur**, le **23/09/2008** à **19:55**

Parce que, comme en France peut-être, elle doit justifier de la filiation du défunt.
Les enfants sont les héritiers réservataires.
En France, l'époux survivant a un droit de recevoir une partie "disponible" ou l'usufruit des biens de la succession, mais les enfants sont "héritiers".